



AFFCE

Association des françaises et français des institutions
communautaires et européennes

AFFCE NEWS Septembre 2017

Le mot du Président.....	3
Prochaines conférences de l'AFFCE.....	4
Octobre 2017 (date encore à fixer): Expédition en Antarctique: Chronique de Concordia, par Didier Schmitt, conseiller scientifique au SEAE	4
24 octobre 2017: Nicole Gnesotto viendra présenter son livre, écrit avec Pascal Lamy: "Où va le monde ? Le marché ou la force."	4
Novembre 2017: le directeur de la Revue défense nationale fera une conférence en lien avec les questions de défense européenne et française.	4
Autres conférences	4
Activités récentes de l'AFFCE	5
Les suites du référendum Britannique et le suivi des négociations.....	5
La politique européenne de sécurité	5
Présentation de l'Association coopérative financière des fonctionnaires internationaux (AMFIE), à destination des fonctionnaires européens	5
L'Agence Européenne de Défense, acteur des développements récents de la Politique de Sécurité et de Défense Commune (PESCD)	5
Débat pour les élections législatives entre candidats pour la circonscription des Français de l'étranger pour le Benelux	7
Prélèvements sociaux (CSG, CRDS) français sur les revenus des fonctionnaires de l'Union européenne: le point sur la situation.....	9
Rubrique fiscalité	10
Arrêt C-690/15 concernant les prélèvements sociaux – commentaire de Denys Simon publié au Jurisclasseur à propos de l'arrêt C-690/15 concernant les prélèvements sociaux (CSG, CRDS et autres contributions) sur les revenus fonciers d'un fonctionnaire de l'Union européenne	10
.....	11
Enquête du trésor public français sur l'accueil du Service Impôts des particuliers, Non- Résidents	13
Courrier adressé par le coordinateur du groupe fiscalité de l'AFFCE sur les prélèvements sociaux des fonctionnaires français au Commissaire Oettinger et réponse de ce-dernier	14
Affaire de Lobkowicz: Solidarité avec notre collègue pensionné, Wenceslas de Lobkowicz!.....	16

Les institutions	17
Création d'un parquet européen pour faire face à la criminalité organisée transfrontalière	17
Le coin des lecteurs	18
Revues	18
Organiser le Brexit, ou comment rationaliser le populisme	18
Pourquoi et comment l'Europe devrait-elle devenir le leader mondial des énergies renouvelables ?	18
Commissaires européens et conflits d'intérêts	18
Droit européen des migrations	18
Ouvrages.....	19
Rapport Schuman sur l'Europe, l'état de l'Union 2017.....	19
La 11ème édition vient de paraître et est disponible dès à présent en librairie et sur le site de la Fondation.....	19
Jacques-René Rabier, fonctionnaire militant au service d'une certaine idée de l'Europe	19
Combatte ! Comment les Etats-Unis d'Europe peuvent sauver la France.....	19
Insoumissions : portrait de la France qui vient	19
Le monde au défi.....	20
Fiche de lecture: Où va le monde ? Le marché ou la force N. Gnesotto/P. Lamy	21
Education.....	31
Culture	33
Carmen : Bizet entre Bougival, Aix-en-Provence, Madrid et Bruxelles. Actualités européennes	33
Cours Florent à Bruxelles : art dramatique pour ados (13-17 ans)	34
In memoriam	35
In Memoriam Catherine de Vallois par Anne Serizier et Fabrice Andreone	35
In Memoriam Jean-Jacques Rateau par François Ziegler	35
Devenez membre de l'AFFCE.....	36
Comité éditorial.....	37

Le mot du Président

Cette rentrée est marquée par de nombreux événements politiques d'importance: élections en Allemagne; crise coréenne, crise migratoire et négociation de la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne, notamment. De même, le renouvellement profond de la classe politique se poursuit en France, après les élections présidentielles et législatives. Ainsi, l'AFFCE va continuer à organiser des événements avec des acteurs ou des commentateurs de cette actualité; afin de tenter de décrypter les enjeux actuels tant en France, dans l'UE, qu'au plan international. Notre Association va poursuivre ses activités dans le domaine de la fonction publique européenne; alors que les discussions sur les perspectives financières s'annoncent compliquées et que des changements pourraient se profiler, à nouveau. Il est également nécessaire de suivre les développements dans le domaine de la fiscalité des agents, après le jugement de la Cour de l'UE, sur question préjudiciale; ainsi que la problématique des prélèvements sociaux (CSG, CRDS) pour 2016. Enfin, l'Association continuera, cette année encore, ses activités de soutien dans le domaine de la préparation aux concours et des coaching pour les postes d'encadrement.

Bonne rentrée et bonne lecture!

Fabrice Andreone

Contact: affce@ec.europa.eu

Prochaines conférences de l'AFFCE

Octobre 2017 (date encore à fixer): Expédition en Antarctique: Chronique de Concordia, par Didier Schmitt, conseiller scientifique au SEAE

Notre collègue Didier Schmitt nous racontera son expédition en Antarctique et nous apportera un témoignage sur ses six semaines de voyage.

Référence Web:

<http://sciencebusiness.net/news/80038/My-journey-to-the-bottom-of-the-world;>
<http://www.latribune.fr/opinions/tribunes/l-antarctique-4-5-base-concordia-passerelle-entre-terre-et-ciel-631309.html>

24 octobre 2017: Nicole Gnesotto viendra présenter son livre, écrit avec Pascal Lamy: "Où va le monde ? Le marché ou la force."

Les auteurs s'étonnent du rejet de cette mondialisation qui inquiète les peuples et qu'ils considèrent, eux, comme inéluctable même s'ils sont d'accord pour dire que la globalisation a été trop loin et qu'il faut instaurer des régulations et des freins. Lesquels ? Il suffit, d'après les auteurs, que les Européens se décident à résister ensemble à la concurrence déloyale des pays tiers plus compétitifs du fait des bas salaires, de charges sociales et fiscales très basses et de contraintes environnementales faibles, voire inexistantes. Plus facile à dire qu'à faire. La thèse paraît un peu candide si l'on considère, comme certains analystes, que le néolibéralisme a atteint ses limites avec la crise des subprimes aux États-Unis, puis la crise des « dettes souveraines » et de l'euro, par ricochet, en Europe et que l'on entre dans un autre cycle économique plein d'incertitudes car même si, aux Etats-Unis par exemple on réindustrialise, ces usines relocalisées poussent très loin la robotisation, donc la grande inconnue est : où va-t-on créer de l'emploi dans la décennie qui vient ?

Voir fiche de lecture p. 21

Novembre 2017: le directeur de la Revue défense nationale fera une conférence en lien avec les questions de défense européenne et française.

Le thème et le jour de la conférence sont encore à déterminer

Autres conférences

Début 2018: une conférence sur les questions fiscales sera organisée en lieu avec le Ministère des finances et l'Ambassade de France en Belgique.

Une conférence sera également organisée avec notre collègue Wenceslas de Lobkowicz et Me Buekenhoudt sur la même thématique.

D'autres conférences et/ou interventions sont en cours de préparation, notamment avec la Fondation Notre Europe.

Activités récentes de l'AFFCE

Les suites du référendum Britannique et le suivi des négociations

Le 8 mars 2017, M. Philip Cordery, Vice-Président de la Mission d'information sur les suites du référendum Britannique et le suivi des négociations, Député des Français du Benelux, est venu présenter les grandes lignes de son rapport à l'Assemblée nationale. Vous trouverez le rapport à l'adresse suivante:

Site Internet: [http://www2.assemblee-nationale.fr/documents/notice/14/europe/rap-info/i3856/\(index\)/rapports-information](http://www2.assemblee-nationale.fr/documents/notice/14/europe/rap-info/i3856/(index)/rapports-information)

La politique européenne de sécurité

Le **13 mars 2017**, Son Excellence M. Nicolas Suran, Ambassadeur de France auprès du Comité politique et de sécurité (COPS) de l'Union européenne, est venu faire une présentation sur la politique européenne de sécurité.

Présentation de l'Association coopérative financière des fonctionnaires internationaux (AMFIE), à destination des fonctionnaires européens

Au cours de cette conférence organisée le **29 mars 2017**, avec l'Association coopérative financière des fonctionnaires internationaux (AMFIE), sa représentante Mme RIVALS a présenté les services financiers de cette coopérative de fonctionnaires internationaux et européens, à destination uniquement de cette même population. L'ensemble des informations sur cette coopérative est disponible sur le site de l'AMFIE

Site Internet: <https://www.amfie.org/?lang=fr>

Si vous souhaitez plus d'information sur l'AMFIE, n'hésitez pas à nous contacter à affce@ec.europa.eu

L'Agence Européenne de Défense, acteur des développements récents de la Politique de Sécurité et de Défense Commune (PESCD)

Le **26 Avril 2017**, l'AFFCE a eu le plaisir d'accueillir M. Denis Roger, Directeur « Synergies européennes et innovation » à l'Agence Européenne de Défense qui a présenté de manière très détaillée le rôle et les activités de l'Agence, seule agence exécutive intergouvernementale dépendant du Conseil.

La Politique de sécurité et de défense commune (PSDC)

L'approche globale de la Politique de sécurité et de défense commune (PSDC) a été fixée par le Traité de Lisbonne (art. 42.3 TUE) :

- Les Etats membres mettent à disposition de l'Union, pour la mise en œuvre de la PSDC, des capacités civiles et militaires ;

- Les Etats membres s'engagent à améliorer progressivement leurs capacités militaires
=> l'Agence européenne de défense (AED) est un outil pour les y aider.

Des impulsions politiques majeures ont été données dans le domaine en 2016 :

- Présentation de la Stratégie Globale de l'UE par la Haute Représentante le 28 juin, accueillie favorablement par le Conseil européen ;
- Déclaration conjointe UE-OTAN du 8 juillet ;
- Plan d'implémentation sur la Sécurité et la Défense présenté le 14 novembre, repris dans conclusions du Conseil et Comité directeur de l'AED
- Plan d'Action Défense de la Commission européenne publié le 30 novembre
 - Lancement d'un Fonds européen de la défense avec volet recherche et volet capacités
 - Favoriser les investissements dans les chaînes d'approvisionnement de la défense
 - Renforcer le marché unique de la défense
 - Optimiser les synergies civil-militaire dans l'ensemble des politiques de l'UE.

Mission de l'AED

La mission de l'AED est définie par l'art. 45 TUE et la décision du Conseil (PESC) 2015/1835 du 12/10/2015. Elle a été fondée en 2014, son siège est à Bruxelles et elle emploie 120 personnes connectées à un vaste réseau d'experts européens (2500 environ).

Les missions prioritaires de l'AED sont :

- **SOUTENIR** le développement des capacités de défense européenne et la coopération militaire
- **STIMULER** la R&T de défense et **RENFORCER** l'industrie de défense européenne
- **ASSURER** l'interface entre les intérêts militaires et les politiques européennes

L'organisation institutionnelle de l'AED est assez spécifique puisqu'il s'agit d'une agence intergouvernementale. Le Chef de l'Agence est Mme Mogherini, Haute-Représentante de l'Union pour les Affaires étrangères et la Politique de sécurité. Elle est assistée par un Comité Directeur composé des 27 Ministres de la Défense. Les orientations sont données par le Conseil européen et le Conseil Affaires étrangères (Ministres AE et Défense) dont les réunions sont préparées par le COPS.

Le fonctionnement de l'Agence est placé sous la responsabilité d'un Directeur Exécutif : Jorge DOMECQ.

Activités de l'AED

Les activités de l'AED s'appuient sur l'analyse des besoins capacitaires pour identifier des projets et des initiatives à mener dans des domaines spécifiques. Elles se répartissent en 3 grandes catégories : Coopération, Planification & Soutien ; Capacités, Armements & Technologies ; Synergies Européennes & Innovation.

L'Analyse des capacités actuellement disponibles dans l'Union et des besoins à court, moyen et long termes se fait grâce à un outil pour la planification militaire (SERT) permettant d'identifier les priorités et les possibilités de coopération.

Parmi les actions prioritaires identifiées, citons :

- Protéger les forces sur les théâtres d'opérations ;
- Sécuriser les voies maritimes ;
- Acquérir la supériorité de l'information.

L'AED s'est aussi fixé un certain nombre d'objectifs transverses :

- Energie & protection de l'environnement
- Ciel unique européen (SESAR)
- Modélisation, simulation & Expérimentation
- Systèmes d'information spatiaux.

L'AED promeut, facilite et gère des activités de R&T dans 12 domaines technologiques (CapTech) pour développer les connaissances et technologies dont ont besoin les capacités de défense de l'avenir. Ces actions s'inscrivent dans le Plan d'ensemble de recherche stratégique (OSRA).

Quelques exemples de projets capacitaires :

- Accroître les capacités européennes de ravitaillement en vol (AAR) ;
- Adopter une feuille de route pour le renforcement des capacités de cyber défense ;
- Programme capacitaire pour une solution européenne à l'horizon 2020-2025 en matière de drones aériens pilotés à distance (RPAS) ;
- développement capacitaire relatif aux communications gouvernementales par satellite (GOVSATCOM) : acquisition groupée de services SATCOM (depuis 2012) ; développement d'un agenda de recherche.

Moyens de l'AED

Budget opérationnel 2017 : 31 M€

Nombre et valeur projets ad hoc: 22 projets / 70 M€

Valeur des projets de R&T conduits par l'AED de 2004 à 2016 : 1 G€

Pour plus d'information voir le Site Internet de l'EDA: www.eda.eu

Débat pour les élections législative entre candidats pour la circonscription des Français de l'étranger pour le Benelux

Cette conférence tenue le **1^{er} juin 2017** a réuni un très grand nombre de collègues qui souhaitaient se faire une opinion sur les candidats pour notre circonscription. Animé par Fabrice Andreone et François Ziegler, il a réuni Mme Valérie Bros (LR), M. Philip Cordery

(PS) et M. Pieyre-Alexandre Anglade qui nous ont fait l'honneur de venir débattre avec les fonctionnaire et agents français de l'UE.

Le débat a été organisé par rapport aux thématiques intéressantes pour les collègues.

I- Institutions européennes/présence française/langue française au sein des institutions de l'UE

Sur ce thème, les trois candidats ont développé une approche d'intégration européenne, avec certes des nuances, mais sans aucune équivoque.

Les trois candidats sont partis d'un constat assez négatif sur les thèmes de la présence et de la langue française; pour regretter le manque d'intérêt des politiques sur ces questions hautement importantes.

La question des langues a également rebondi.

II- Fiscalité des fonctionnaires européens français

La question de la fiscalité des agents s'est concentrée sur les problèmes de l'application du PPI par la France et la Belgique, notamment sur la question de la résidence fiscale des agents, telle que définie par le statut. Par ailleurs, les candidats ont été interrogés sur l'affaire des prélèvements sociaux (CSG, CRDS et autres) sur les revenus des agents en France, en contradiction avec le droit communautaire.

III- Statut des fonctionnaires et agents de l'UE, après deux réformes

La question du statut a également été évoquée, pour conclure sur une certaine "fatigue" des personnels dans ce domaine et sur la diminution de l'attractivité de la fonction publique européenne, suite à deux réformes drastiques qui ont abaissé les salaires d'entrée et les perspectives de carrières.

IV- Education des enfants des Français des institutions (Ecole européennes et Lycées Français).

La question du financement des Ecoles européennes et du Lycée français, du nombre de places dans ces structures et du montant des frais d'inscription au Lycée français, a également été débattue.

Pour conclure, et c'est rassurant, les trois candidats ont développé des objectifs convergents sur les questions évoquées, avec des propositions et des moyens d'y parvenir, parfois différents.

Quel que soit le député élu, l'AFFCE comptera sur elle ou lui pour défendre les intérêts des agents des institutions européennes.

Prélèvements sociaux (CSG, CRDS) français sur les revenus des fonctionnaires de l'Union européenne: le point sur la situation

Le **12 juin 2017**, Me Buekenhoudt et Wenceslas de Lobkowitch sont venus faire le point auprès de l'AFFCE de la situation, après l'arrêt rendu par la Cour de l'UE (C690/15), suite à une question préjudiciale de la Cour administrative d'appel de Douai. Cf. *Infra*.

L'ensemble de ces informations ont été envoyées par mail à nos membres à jour de cotisation.

Si vous souhaitez les recevoir, vous pouvez nous envoyer un mail à l'adresse suivante:
affce@ec.europa.eu

Rubrique fiscalité

Arrêt C-690/15 concernant les prélèvements sociaux – commentaire de Denys Simon publié au Jurisclasseur à propos de l'arrêt C-690/15 concernant les prélèvements sociaux (CSG, CRDS et autres contributions) sur les revenus fonciers d'un fonctionnaire de l'Union européenne.

▲ 253 Priviléges et immunités

Le droit de l'Union s'oppose aux prélèvements sociaux (CSG, CRDS et autres contributions) sur les revenus fonciers d'un fonctionnaire de l'Union.

CJUE, gde ch., 10 mai 2017, aff. C-690/15, de Lobkowicz : JurisData n° 2017-012136

NOTE : Le renvoi préjudiciel de la cour administrative d'appel de Douai est intervenu dans le cadre d'un litige opposant un fonctionnaire retraité de la Commission au ministère français des finances et portait en substance sur le point de savoir si l'intéressé pouvait valablement être assujetti à des contributions et prélèvements sociaux sur des revenus fonciers perçus en France (en l'occurrence à la CSG, à la CRDS, au prélèvement social de 2 % et aux contributions additionnelles à ce prélèvement), pendant qu'il était en activité. On relèvera d'emblée que la question avait déjà été tranchée s'agissant d'un travailleur d'un État membre résident fiscal en France, la Cour ayant conclu à l'incompatibilité de ces prélèvements sociaux avec le droit de l'Union et notamment le règlement relatif à l'application des régimes de sécurité sociale aux travailleurs salariés et à leur famille qui se déplacent à l'intérieur de la Communauté (CEE) n° 1408/71 (Cons. CE, règl. (CEE) n° 1408/71, 14 juin 1971 dans sa version modifiée par Règl. (CE) n° 1606/98, 29 juin 1998 : JOCE n° L 209, 25 juill. 1998, p. 1). La question était donc de savoir si la solution retenue par la Cour, s'agissant d'un travailleur migrant (CJUE, 16 févr. 2015, aff. C-623/13, de Ruyter : Europe 2015, comm. 149, obs. L. Driguez ; pour une analyse de la portée de cet arrêt, V. également les conclusions P. Mengozzi, spécl. pts 40 à 53), devait être transposée au cas d'un fonctionnaire européen ne relevant pas formellement de la libre circulation des travailleurs au sens de l'article 45 TFUE.

Après avoir rejeté l'exception d'irrecevabilité soulevée par le gouvernement français, la grande chambre constate qu'à l'évidence, un fonctionnaire européen n'est pas un « travailleur », au sens des actes de droit dérivé précités, et ne relève pas davantage de l'article 48 TFUE relatif au régime de sécurité sociale applicable dans le contexte de la libre circulation des travailleurs (V. déjà en ce sens *CJCE*, 3 oct. 2000, aff. C-411/98, *Ferlini*. – *CJCE*, 16 déc. 2004, aff. C-293/03, *My*), et que le régime de sécurité sociale applicable aux fonctionnaires de l'Union découle du titre V du Statut, conformément à l'article 14 du Protocole sur les priviléges et immunités (*Prot. n° 7, ci-après PPI*). Il en résulte que cette situation juridique des fonctionnaires des institutions de l'Union doit être respectée par les États membres, y compris dans l'exercice de leur compétence propre en matière de régimes de sécurité sociale (V. par ex. en ce sens, *CJCE* 1^{er} avr. 2008, aff. C-212/06, *Gouvernement de la Communauté française et gouvernement wallon*. – *CJUE*, 21 janv. 2016, aff. C-515/14, *Comm. c/ Chypre : Europe 2016, comm. 93, obs. A. Rigaux*. – *CJUE*, 6 oct. 2016, aff. C-466/15, *Adrien et a. : Europe 2016, comm. 461, obs. V. Bruck*). En effet, le PPI a valeur de droit primaire (V. not. *CJUE*, 18 déc. 1994, avis 2/13, spéc. pt 161. – V. également concl. *Mengozzi*, spéc. pt 72), et le Statut des fonctionnaires, adopté sous la forme d'un règlement, s'impose aux États membres (jurisprudence constante : V. par ex. *CJUE*, 4 févr. 2015, aff. C-647/13, *Melchior*, spéc. pt 22 : *Europe 2015, comm. 146, obs. L. Driguez*). Par conséquent, « l'Union est seule compétente, à l'exclusion des États membres pour déterminer les règles applicables aux fonctionnaires de l'Union en ce qui concerne leurs obligations en matière de sécurité sociale » (pt 44), et un prélèvement national, qui grève les revenus des fonctionnaires de contributions affectées exclusivement au financement des dépenses de sécurité sociale de l'État membre, méconnaît la compétence exclusive de l'Union, et risquerait en outre de rompre l'égalité entre fonctionnaires de l'Union et de décourager l'exercice d'une activité professionnelle auprès des institutions, en imposant un cumul de prélèvements. Cette conclusion n'est

pas infirmée par les tentatives d'argumentation du gouvernement français visant à jouer sur la qualification desdits prélèvements comme « impôts », et non comme cotisations donnant lieu à une contrepartie en matière de prestations sociales.

Sur ce point, on aurait pu souhaiter une analyse plus précise, dans la mesure où la nature de la CSG et de la CRDS a fait l'objet de lectures contradictoires, le Conseil constitutionnel ayant opté pour une qualification fiscale d'impôt (*Cons. const., 28 déc. 1990, n° 90-285 DC, sur la loi de finances pour 1991, confirmée par Cons. const., 19 déc. 2000, n° 2000-437 DC.* – V. L. Philip, *La décision du 29 décembre 1990 du Conseil constitutionnel sur la contribution sociale généralisée et la notion d'impôt : Dr. fisc. 1991, p. 612*), les juridictions du fond pour une lecture duale d'impôt et de cotisation sociale (*CE, 17 avr. 2015, n° 365511, B.A. - CE, 27 juill. 2015, n° 334551, M.D. – Cass. soc., 31 mai 2012, n° 11-10.762, FS-P+B*).

Denys SIMON

Mots-Clés : Protocole sur les priviléges et immunités - Statut des fonctionnaires de l'Union - Prélèvements sociaux nationaux - CSG, CRDS, et autres prélèvements sociaux

Enquête du trésor public français sur l'accueil du Service Impôts des particuliers, Non-Résidents

Un questionnaire sur l'accueil réservé aux usagers au Service des Impôts des Non-Résidents (SNIRP) est disponible sous [impots.gouv/International/Particulier](https://www.impots.gouv.fr/portail/international/particulier):

Site Internet: <https://www.impots.gouv.fr/portail/international/particulier>

Les résultats de cette enquête permettront d'identifier les pratiques et besoins des usagers et donc de faire évoluer l'accueil.

Ce questionnaire restera en ligne jusqu'à fin octobre 2017.

The screenshot shows the top navigation bar of the impots.gouv.fr website. On the left is the French flag logo and the text "Ministère des Finances Direction générale des Finances publiques". The main navigation menu includes "Accueil", "Particulier", "Professionnel", "Partenaire", "Collectivité", and "International", with "International" underlined. On the right, there are two buttons: "Votre espace particulier" (blue background) and "Votre espace professionnel" (red background). Below the menu is a search bar containing the placeholder text "ex. : Payer en ligne, taxe d'habitation, formulaire déclaration de revenus...". To the right of the search bar is a magnifying glass icon. A globe icon is also visible on the right side of the page.

Accueil > International > Particulier

Enquête sur l'accueil au Service des Impôts des Particuliers des Non-Résidents (SIPNR)

La Direction générale des Finances publiques souhaite améliorer son offre de services destinée aux contribuables particuliers non-résidents en France.

Nous avons besoin de votre avis pour nous aider dans cette démarche. Si vous résidez à l'étranger ou projetez de le faire, en prenant quelques minutes pour remplir le questionnaire, vous nous permettrez de mieux répondre à vos attentes. Merci de votre participation !

> Participer à l'enquête

Courrier adressé par le coordinateur du groupe fiscalité de l'AFFCE sur les prélevements sociaux des fonctionnaires français au Commissaire Oettinger et réponse de ce-dernier

Lettre groupe fiscalité



Association des Françaises et Français des institutions Communautaires et Européennes

Site web : www.affce.eu eMail : affce@ec.europa.eu

Présidents d'honneur : Régis Malbois (1981-1994); François Nizery (1994-1999); Hervé Blin (1999-2000); Emmanuel Mersch (2000-2002); Michel Richonniere (2002-2006); Gilles Guillard (2006-2009).

Président depuis 2009 : Fabrice Andreone

Bruxelles le 14/06/2017

Monsieur Günther OETTINGER

Membre de la Commission européenne

Responsable du budget et des ressources humaines

1049 - BRUXELLES

Monsieur le Commissaire,

OBJET : Prélèvements Sociaux Français (PSF) sur les revenus du patrimoine des fonctionnaires européens

(I) A la suite d'une procédure de près de 7 ans initiée par un fonctionnaire de notre Institution à qui la Commission avait, dans un premier temps, refusé son appui, la Grande Chambre de la CJUE, en réponse à la question préjudiciale posée le 14 décembre 2015 par la Cour d'Appel de Douai (France), a dit pour droit le 10 mai 2017 dans son arrêt « de Lobkowicz » (affaire C-690/15) que : « *Le protocole sur le privilège et immunités ainsi que le statut des fonctionnaires s'opposent à une législation nationale prévoyant que les revenus fonciers perçus dans un Etat membre par un fonctionnaire de l'Union européenne, qui a son domicile fiscal dans cet Etat membre, soient assujettis à des contributions et à des prélevements sociaux qui sont affectés au financement du régime de sécurité sociale de ce même Etat membre.* ».

Grâce à cet arrêt « de Lobkowicz » du 10.05.2017, ceux des membres du personnel des Institutions européennes qui ont indûment été assujettis aux PSF devront ainsi être remboursés.

(II) La situation juridique est claire désormais et il serait sans doute opportun que vous saisissez

- ~ M. François BAYROU, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et
- ~ Mme Marielle de SARNEZ, Ministre des affaires européennes

pour inviter les autorités françaises à mettre en œuvre cette jurisprudence « de Lobkowicz » de 2017 qui est applicable aux personnels des Institutions européennes, tout comme la jurisprudence « de Ruyter » de 2015 l'avait été pour les personnes relevant de la Sécurité sociale d'un autre Etat membre.

(III) Par ailleurs, toute information appropriée des personnels de la Commission et des autres Institutions européennes serait souhaitable, afin qu'ils puissent faire valoir leurs droits et obtenir le remboursement des PSF indûment perçus. A cet égard, l'appui apporté par la DGRH aux collègues qui ont déjà entrepris une démarche individuelle pour être remboursé des PSF indûment perçus mérite d'être soulignée : **Au nom des membres de l'AFFCE, je souhaite remercier bien vivement la DGRH, et Me Buekenhoudt en particulier.**

(IV) Enfin, la Commission devrait désormais reprendre l'instruction de la procédure d'infraction 2016/4034 qui a donné lieu à EU Pilot 7629/EMPL, ainsi que la plainte pour infraction présumée CHAP (2016) 4058.

Je vous prie de croire, Monsieur le Commissaire, à l'expression de ma considération distinguée,



Michel RICHONNIER

Président d'honneur de l'AFFCE

michel.richonniere@yahoo.fr

CC : M. Fabrice Andreone, Président de l'AFFCE

Mme Irène Souka, Directrice générale, M. Umberto Moricca, Directeur, M. Jacques Buekenhoudt, Avocat conseil.

Réponse du Commissaire Oettinger

GÜNTHER H. OETTINGER
MEMBRE DE LA COMMISSION EUROPÉENNE

24.08.2017
Bruxelles, le
KG/cw Ares(2017)S_4266046

Monsieur Michel RICHONNIER
Président d'honneur de l'AFFCE
michel.richonniere@yahoo.fr

Monsieur, cher Président !

Objet : Prélèvements Sociaux Français (PSF) sur les revenus du patrimoine des fonctionnaires européens

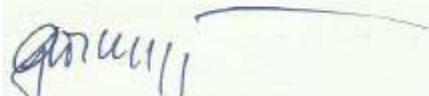
En réponse à votre courriel du 14 juin 2016 sur l'objet sus-indiqué et portant une demande à ce que la Commission invite les autorités françaises à exécuter l'arrêt « *de Lobkowicz* » de la Cour de justice du 10 mai 2017 (dans l'affaire C-690/15), je souhaite vous assurer que la Commission a déjà entamé les démarches nécessaires et se tient informée de l'évolution de la situation.

Concernant l'ancienne législation applicable jusqu'au 31 décembre 2015 et visée par l'arrêt précité « *de Lobkowicz* », la communication avec les services compétents en France a déjà été engagée au niveau technique et suit son cours.

D'autre part, la nouvelle législation française applicable depuis le 1^{er} janvier 2016 est encore l'objet d'une analyse de la part de la DG EMPL afin d'apprécier sa compatibilité avec le droit européen et plus particulièrement avec l'article 14 du protocole (n° 7) sur les priviléges et immunités de l'Union européenne, annexé aux traités UE, FUE et CEEA, ainsi que les dispositions du statut des fonctionnaires de l'Union européenne relatives au régime de sécurité sociale commun aux institutions de l'Union européenne.

Quant à la communication qui devrait être faite au personnel de la Commission concerné par cet arrêt, afin qu'ils puissent faire valoir leurs droits, une information à ce sujet sera publiée prochainement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma haute considération.



Affaire de Lobkowicz: Solidarité avec notre collègue pensionné, Wenceslas de Lobkowicz!

Au terme d'un combat de 7 années, notre collègue de la Commission, également membre de l'AFFCE et de son groupe « *Fiscalité* », **Wenceslas de Lobkowicz**, vient d'avoir gain de cause par l'arrêt du 10.05.2017 de la CJUE qui infirme la position adoptée jusqu'ici par l'administration fiscale française, notamment dans les termes suivants :

« Point 46. *Une réglementation nationale, telle que celle en cause dans l'affaire au principal, qui grève les revenus d'un fonctionnaire de l'Union de contributions et de prélèvements sociaux affectés spécifiquement au financement des régimes de sécurité sociale de l'Etat membre concerné, méconnaît donc la compétence exclusive attribuée à l'Union tant par l'article 14 du protocole que par les dispositions pertinentes du statut, en particulier celles qui fixent les contributions obligatoires des fonctionnaires de l'Union au financement d'un régime de sécurité sociale.* »

« Point 50. *Par ces motifs, la Cour (grande chambre) dit pour droit :*

L'article 14 du protocole (n° 7) sur les priviléges et immunités de l'Union européenne, annexé aux traités UE, FUE et CEEA, ainsi que les dispositions du statut des fonctionnaires de l'Union européenne relatives au régime de sécurité sociale commun aux institutions de l'Union doivent être interprétés en ce sens qu'ils s'opposent à une législation nationale, telle que celle en cause au principal, prévoyant que les revenus fonciers perçus dans un Etat membre par un fonctionnaire de l'Union européenne, qui a son domicile fiscal dans cet Etat membre, soient assujettis à des contributions et à des prélèvements sociaux qui sont affectés au financement du régime de sécurité sociale de ce même Etat membre. »

Cette belle victoire du droit européen a entraîné des dépenses substantielles pour W. de Lobkowicz (plus de 38.000€). La Commission n'a accepté de le soutenir financièrement que dans les dernières étapes de la procédure (27% des frais devant les juridictions françaises et 56% des frais devant la CJUE). Ce sont donc plus de 22.000€ qui restent aujourd'hui à sa charge. **En conséquence, l'AFFCE vous recommande de verser 5% des sommes qui vous seront remboursées sur le compte de l'AFFCE (Code IBAN : BE63 0016 9455 2008 Code BIC : GEBABEBB) avec la mention « Solidarité avec WdL ».**

Les institutions

Création d'un parquet européen pour faire face à la criminalité organisée transfrontalière

Base juridique : article 86 du Traité sur le fonctionnement de l'UE.

La création d'un Parquet européen constitue une nouvelle étape dans le processus de coopération entre les États membres en matière pénale. On estime que la fraude coûte, chaque année, au moins 500 millions d'euros à l'Union européenne, en raison de fraudes budgétaires et de recettes non perçues. La Commission européenne a donc proposé, en juillet 2013 - proposition de la Commission de règlement du Conseil portant création du Parquet européen (COM (2013) 534final) - de combler les failles qui permettent à certains de bénéficier de fraudes préjudiciables aux contribuables de l'Union et cela en créant un Parquet européen. Le nouveau Parquet européen mènera des enquêtes sur les auteurs présumés d'infractions portant atteinte au budget de l'UE. Ils pourront être poursuivis devant les tribunaux nationaux. Institution indépendante, le nouveau Parquet européen permettra de jeter une passerelle entre les systèmes pénaux des États membres, dont les compétences s'arrêtent aux frontières nationales, et les organes de l'Union, qui ne sont pas habilités à mener des enquêtes pénales. Le Parquet sera intégré dans les systèmes judiciaires nationaux. Les procureurs européens mèneront les instructions et engageront les poursuites dans les États membres concernés, avec l'aide de personnels nationaux et en application du droit national. Un Procureur européen unique veillera à ce que les procureurs nationaux adoptent une approche uniforme dans tous les États membres de l'Union. En outre, la coordination avec Eurojust, l'OLAF et Europol jouera un rôle utile et complémentaire dans le cadre des poursuites, et ce dans la perspective d'une coopération totale en matière pénale, tout en fédérant, au sein d'un organisme unique, le meilleur des expériences nationales et en associant, dans la mesure du possible, l'ensemble des États membres.

On trouvera une analyse pertinente de l'impact de ce futur parquet européen dans le rapport de la commission IPOL du Parlement européen, ref. NT(2013)514087 FR, et un commentaire dans la Revue du droit de l'Union européenne, n°610, juillet 2017.

Le coin des lecteurs

Revues

Organiser le Brexit, ou comment rationaliser le populisme

Questions d'Europe n°425 du 13 mars, Editeur : Fondation Robert Schuman

La sécurisation des situations juridiques et la simplicité de la transition post-Brexit sont considérées comme un objectif majeur des négociations à venir, et font l'objet du premier point développé dans le livre blanc (« providing certainty and clarity ») et du point 12 (« delivering a smooth, orderly exit from the EU »). Une règle simple est énoncée : sauf exception, les normes en vigueur avant le Brexit continueront de s'appliquer après le Brexit. Concrètement, le livre blanc s'engage sur une intégration totale de l'acquis européen dans le droit interne britannique – dans un premier temps, ensuite chaque ministère choisira ce qu'il garde et ce qu'il supprime – y compris les interprétations de ce droit faites par la CJUE. Cette décision permettra d'éviter un vide juridique majeur au jour de la sortie de l'Union et de maintenir une continuité juridique, lissant ainsi les éventuels effets négatifs du Brexit. Cette position, nécessaire à la viabilité du Brexit, en atténuerait la portée symbolique. Elle pourrait être vue comme contradictoire avec le mandat impératif relatif à l'indépendance juridique et politique du Royaume-Uni et des débats politiques émergeront sans doute sur l'opportunité de l'abandon de certains textes européens.

Pourquoi et comment l'Europe devrait-elle devenir le leader mondial des énergies renouvelables ?

Lettre ouverte aux décideurs nationaux et européens, par Enrico Letta | président de l'Institut Jacques Delors, Herman Van Rompuy | président émérite du Conseil européen et président du European Policy Center, Bertrand Piccard | pilote de Solar Impulse.

Commissaires européens et conflits d'intérêts

Article d'analyse par B. Bodson paru dans le Journal de droit européen (J.D.E.) 2017/3, Editions Bruylant.

Droit européen des migrations

par J.-Y. Carlier et L. Leboeuf paru dans le Journal de droit européen (J.D.E.) 2017/3, Editions Bruylant.

Ouvrages

Rapport Schuman sur l'Europe, l'état de l'Union 2017

La 11ème édition vient de paraître et est disponible dès à présent en librairie et sur le site de la Fondation.

Jacques-René Rabier, fonctionnaire militant au service d'une certaine idée de l'Europe

Par Michel Theys, Editions P.I.E. Peter Lang, Collection « Europe des cultures, Histoires vivantes », Bruxelles 2017

Michel Theys, ancien correspondant européen de la Libre Belgique, éditorialiste à l'Agence Europe, trace un portrait sensible et très documenté de Jacques-René Rabier depuis l'époque où il créa, avec d'autres camarades de la revue Esprit, le groupe de recherche « Renaître », qui deviendra « Travail » après la libération, en passant par la Haute autorité de la CECA où il a oeuvré aux côtés de Jean Monnet jusqu'à son action comme responsable du service de presse, puis des sondages de l'opinion publique européenne. Tant de choses sont à mettre à son actif : la création du service de presse et d'information de la CECA puis de la Commission issue des Traités de Rome ; le fameux Eurobaromètre que tout le monde connaît, mais qui était une opération pionnière, personne à l'époque ne voyant l'intérêt de sonder l'opinion publique européenne (et pourtant....). Pour reprendre les mots de Michel Theys, on assiste là à la performance d'un marathonien et cette leçon d'engagement et de persévérance devrait servir d'exemple à tous ceux qui veulent jeter l'éponge face aux difficultés que l'UE rencontre actuellement. Revisitons les biographies de nos grands aînés pour comprendre qu'il faut tenir le cap contre vents et marées quand on a un idéal à défendre.

Combattre ! Comment les Etats-Unis d'Europe peuvent sauver la France

De Patrice Franceschi, Editions de La Martinière

La thèse défendue par l'auteur est qu'il faut se battre non pas en proposant des réformes techniques, mais en retrouvant le souffle initial des pères fondateurs.

Insoumissions : portrait de la France qui vient

Par Thierry Pech, Editions du Seuil

Le modèle de société bâti au cours de la seconde moitié du XXe siècle et reposant sur 3 piliers forts – niveau de protection social élevé pour tous, abondance de produits pour satisfaire la libido consumériste et des institutions permettant l'alternance des familles politiques sans convulsion majeure - s'effrite. Le travailleur, le consommateur et le citoyen s'en détournent et cherchent des voies nouvelles marquées par l'émancipation, voire une forme d'insoumission aux pouvoirs politiques et économiques en place, et de nouvelles formes de relation à l'emploi (autoentrepreneur, création de start-up) et à la consommation (explosion du e-commerce et des consommations alternatives comme les achats directs aux producteurs, les paniers bio, et le recours aux plateformes collaborative Blablacar, Drivy, Le Bon Coin). L'auteur estime qu'il est temps pour les progressistes de mettre à jour leur vision du monde. L'enjeu est double : répondre aux demandes d'indépendance qui montent chez les actifs, mais aussi lutter

contre les « inégalités de rapport à l'avenir » – c'est-à-dire contre le phénomène qui consiste à assigner des parcours écrits d'avance aux individus en fonction de leur profession, de leur qualification et du lieu où ils habitent. Les mesures à prendre ne se réduisent pas à la redistribution des richesses ; il faut repenser tout le modèle social pour mieux répondre aux attentes des citoyens quant à une nouvelle organisation du travail et de la consommation plus flexible, plus proche des besoins et des envies des individus.

Le monde au défi

Par Hubert Védrine, Editions Pluriel, mars 2017

Dans ce nouvel opus, Hubert Védrine trace un portrait lucide de notre monde et tente de jeter un pont entre la géopolitique et l'écologie. Sa thèse : la « communauté internationale » est un objectif, mais pas encore une réalité. Ni les idéaux de l'ONU, ni le marché global n'ont suffi à la fonder. Le monde est éclaté, le pouvoir est émietté, les mentalités s'opposent, chaque peuple est mû par ses propres passions et ses intérêts immédiats. Et si la cohésion de l'humanité se créait autour de la vie sur la planète ?

Fiche de lecture: Où va le monde ? Le marché ou la force N. Gnesotto/P. Lamy

Fiche de lecture publiée dans le REVUE GRASPE de juillet 2017

J.M. Baer a construit un livre original avec la complicité de deux analystes « mainstream », mais dont le raisonnement procède de deux points de vue différents : Nicole Gnesotto⁶³, politiste, voit un monde soumis « à de multiples forces de déconstruction politique et stratégique », car « atomisé en 193 acteurs étatiques » mus par les passions politiques et la recherche de puissance. A rebours, Pascal Lamy (PL), observateur s'il en est de la mondialisation économique, donne toutes ses chances à une approche coopérative qui permettra à l'humanité de faire face aux grands défis globaux grâce en particulier à l'extension du cercle des parties prenantes capables de peser, les grandes métropoles, les firmes multinationales, les organisations de la société civile, les grandes institutions académiques. Le livre tente en quelque sorte une contribution à la résolution du mystère formulé en 2014 par H. Kissinger « Le mystère à surmonter est un mystère que partagent tous les peuples : comment créer un ordre commun à partir de valeurs et d'expériences historiques divergentes ? »⁶⁴. En même temps, le livre interroge le futur de l'Europe dans ce monde.

Dans la première partie du livre, chacun des deux auteurs principaux présente sa vision du monde dans un essai qui lui est propre. Dans la deuxième partie, un débat animé par J.M. Baer, les fait dialoguer sur les principaux acteurs et enjeux du monde. Enfin, dans la troisième partie, les auteurs cosignent un plaidoyer en faveur d'une construction européenne à laquelle il convient de redonner un sens. Ce sens serait une contribution majeure à la « civilisation » de la mondialisation.

Pour NG (N. Gnesotto) « Un système fondé sur une forme extrême de rationalité stratégique a fait place, en deux décennies à peine, à un monde où ne dominent que le chaos et l'impuissance

généralisée. Ni la force (américaine), ni la vertu (européenne) ne semblent désormais avoir prise sur l'évolution du monde ». La « globalisation heureuse » dans un monde unipolaire n'aura duré que le temps de la dernière décennie du XX^e siècle. Et, le scénario où les dynamiques de désordre politique remettent en cause l'intégration paraît à NG plus probable que celui, envisagé par PL selon lequel « l'intérêt commun supérieur à tous les gouvernements, à tous les pays, à réguler cette mondialisation, sur les plans économique, social, environnemental » prévaudra. Pour NG, l'émergence d'un monde multipolaire défait le système international, les perturbateurs de tout bord prolifèrent (Russie/Crimée, Assad, Corée du nord, Daech,...), mais l'inefficacité collective est « sidérante » en raison de la déréliction des institutions internationales (ONU, FMI, Banque Mondiale, OMC,...), au demeurant délégitimées, car reflétant l'ordre des années soixante. A cela s'ajoutent, et c'est un euphémisme, les hésitations de l'Occident à défendre « ses » valeurs, qui se voient réfutées dans une bonne partie du monde, y compris après l'élection de D. Trump aux Etats-Unis, et contestées au sein même de l'UE en dépit du caractère universel qui leur est prêté. Pour NG, le commerce n'adoucit pas les mœurs et la croissance économique ne vaut pas gage de développement et d'apaisement des sociétés. Que ce soit en Afrique, au Moyen-Orient ou en Amérique Latine, la croissance coexiste souvent avec la violence sociale ou politique et/ou l'extension d'une criminalité organisée. L'interdépendance économique entre les nations ne crée pas une complicité politique intégrale. En exemples parmi d'autres, l'interdépendance financière sino-américaine s'arrête aux questions stratégiques majeures comme Taiwan et la réunification de la Corée. Poutine ne laissera jamais des forces de l'OTAN s'installer sur les territoires ex-soviétiques. Pour NG, les Etats gardent in fine la main : « Quelle que soit la conscience d'un intérêt commun supérieur, quelles que soient les nouvelles méthodes permettant d'associer les sociétés civiles et les acteurs privés, au bout du compte, ce sont les Etats qui signent les accords internationaux ». Le système westphalien vit une nouvelle crise. Cette crise est dangereuse car c'est le moment où les règles jusque-là admises et les valeurs des puissances dominantes sont contestées alors que les rapports de force entre les puissances sont fortement déstabilisés. Mais les Etats souverains continueront bien à structurer la société mondiale.

Pour PL, au contraire, l'intégration économique entraînera la coopération politique même si (trop) lentement (et sans certitude sur le résultat ?). Il prend bien note des risques, des turbulences, des ruptures liées à la fin de la suprématie occidentale, à la montée des inégalités, aux précarités et à la perte de repères culturels ainsi que des postures politiques qu'elles engendrent,

chargées de « nostalgies protectionnistes, isolationnistes ou xénophobes ». Mais la mondialisation économique, « phase historique du capitalisme de marché dont le moteur est une vague d'innovations qui bouleversent les processus de production et de consommation », est irréversible et son efficience et sa capacité de générer de la croissance et réduire la pauvreté sont incontestables. Les imbrications économiques sont telles que tout pays qui succomberait aux sirènes protectionnistes serait immédiatement économiquement et financièrement sanctionné. Bien plus, il y a un intérêt « évident » pour les pays intégrés dans l'économie mondiale, très grands ou petits, à écarter les sources de conflit et à rechercher la stabilité ainsi qu'à coopérer pour faire face aux défis globaux. La mise en place d'une gouvernance incluant les Etats et les acteurs non-étatiques permettra de réguler l'économique au niveau global. Qu'il y ait des perdants de la mondialisation économique n'est pas nié, mais les problèmes de distribution doivent et pourront se résoudre au niveau national ou local, lieu où se nouent les solidarités. C'est la classe moyenne qui détient les clés de la stabilité politique et son poids est le résultat de la croissance économique. Pour PL, « ...les changements vont dans le sens d'un cosmopolitisme contre lequel le monde westphalien d'hier avait su s'immuniser en prétendant que les valeurs passaient par le souverain, et donc l'Etat. Et bien non ! le temps du chacun pour soi se termine et apparaît petit à petit une morale universelle.»

Il semble bien que pour les besoins du débat contradictoire, les deux protagonistes forcent le trait. Ils se retrouvent assez souvent d'ailleurs lorsqu'il s'agit d'identifier les sources majeures de conflit potentiel, qu'il s'agisse de la cyber-sécurité ou des océans, dans la triple dimension de la sécurisation et l'ouverture des voies commerciales, de l'accès aux ressources minérales et aux hydrocarbures et de la protection de la biodiversité et des ressources halieutiques. Ils se retrouvent aussi assez largement lorsqu'ils discutent du couple énergie / dé-carbonisation. Car dans ces domaines, les enjeux géopolitiques et géoéconomiques coïncident largement. Et, pour les scénarii qui se dessinent, NG n'exclue pas la possibilité de coopération sectorielles ponctuelles. PL, de son côté, reconnaît que l'émergence d'une gouvernance « globale » est balbutiante que beaucoup reste à faire pour assurer une convergence des valeurs et cadres cognitifs et que l'acceptation du monde qui se dessine nécessite un engagement du politique plus déterminé qu'il ne l'est actuellement.

Ceci nous amène à espérer que J.M. Baehr pourra prochainement animer avec la même excellence un autre débat et produire un nouveau livre réunissant un sociologue du politique et un anthropologue de la globalisation. Car, pour que le politique puisse utilement contrôler l'économique, il doit développer et

imposer une vision autonome, équilibrant au mieux les aspirations contradictoires émanant de la société. Comment alors ne pas s'interroger sur les contraintes et les ambitions de ceux qui deviennent des décideurs politiques et sur les moyens de la prise de pouvoir ? Il ne suffit pas là de pointer du doigt les Erdogan, Orban, Kaczynski et leurs discours nationalistes ; ni de questionner les conditions du pouvoir dans les pays émergents et en développement où les décideurs sont régulièrement pris en tenaille entre les exigences et tentations de l'intégration de leurs pays dans l'économie mondiale et les aspirations des populations locales. Il faut aussi s'interroger sur l'arrivée au pouvoir aux États-Unis d'une équipe de milliardaires dirigée par un adepte des « faits alternatifs ». Et, quelles sont les raisons qui font qu'en Europe une part croissante de la population ne se sent plus représentée par le personnel politique des partis dits de gouvernement ? PL souligne par ailleurs que la globalisation « se rapproche progressivement de ce qui fait l'essence des identités : les préférences collectives, les différences cognitives, les cultures, les échelles du bien et du mal ». Mobiliser le savoir des anthropologues permettrait en effet de mieux comprendre comment le cadre de vie et les représentations des populations, y compris des populations européennes, sont bouleversés par la circulation des êtres humains, des biens et services, des capitaux et des informations.

Pour bien saisir l'importance d'une analyse politique du pouvoir des Etats et anthropologique de la globalisation, il est utile de faire un détour par la vision de l'histoire économique et sociale exprimée par K. Polanyi dans « La grande transformation » (1940), ouvrage auquel P. Lamy fait deux ou trois références, notamment pour s'interroger sur la similitude de notre époque avec les années trente. Pour Polanyi, la question sociale et le pouvoir politique complètent en effet systématiquement et de façon originale l'analyse économique. Prenons comme point de départ le rejet par Polanyi de l' « homo oeconomicus » comme représentation de l'humain. Pour Polanyi, l'humain “does not act as to safeguard his individual interest in the possession of material goods; he acts so as to safeguard his social standing, his social claims, his social assets”. Une constante de tous les temps est que l'homme est d'abord un être social. « L'encastrement » des activités économiques dans la vie sociale est ébranlé pendant les phases d'extension du marché provoquée par des révolutions technologiques et/ou institutionnelles. Il en a été ainsi avec le mouvement des « enclosures »⁶⁵ de la fin du XV^e siècle au début du XVII^e ainsi que pendant la révolution industrielle enclenchée à

la fin du XVIII^o siècle. Dans les deux cas, les gains de productivité ont été indéniables et irréversibles, les effets délétères immédiats sur les conditions de vie, les relations sociales et sur la capacité de gérer le quotidien d'une large proportion de la population. Mais, pour Polanyi, chaque mouvement d'expansion du marché entraîne son contremouvement, interprété comme la défense légitime d'un corps social « affecté dans ses intérêts vitaux par l'expansion du mécanisme de marché ». Et ce « contremouvement » est pragmatique, a priori sans préférence marquée pour des mesures « socialistes » ou « nationalistes », si ce n'est la recherche d'une certaine efficacité à court terme. Le pouvoir politique a un rôle essentiel à jouer pour gérer les transitions. Pour Polanyi, les dégâts sociaux du mouvement des « enclosures » ont été limités parce que le pouvoir royal a usé de ses prérogatives au grand dam des propriétaires terriens pour ralentir le processus et l'orienter de façon à le rendre moins dévastateur pour la paysannerie. En revanche, le pouvoir politique du Royaume-Uni avait embrassé au début du XIX^o siècle l'idéologie libérale d'un *laissez-faire* outrancier: « Yet after the political victory of the middle class, in 1832, ...laissez-faire had been catalysed into a drive of uncompromising ferocity ». L'impact social de la révolution industrielle dans un contexte de libre échange en a été dévastateur et il a fallu attendre la fin du XIX^o siècle⁶⁶ pour que non seulement une réglementation protectrice de la classe ouvrière (par exemple, l'interdiction du travail des enfants) commence à être adoptée et que les droits collectifs des travailleurs (droit de grève, légalité des syndicats) commencent à être reconnus, mais aussi que soient adoptées quelques mesures protectionnistes ponctuelles des marchés nationaux. Ces mesures ne remettaient cependant pas fondamentalement en cause le principe dominant – et, pour Polanyi, utopique – d'un marché autorégulateur. Dans le même temps, les grandes puissances « occidentales » se lançaient sous couvert d'une mission civilisatrice dans des conquêtes coloniales concurrentielles leur garantissant des relations commerciales privilégiées avec les territoires conquis. Pour Polanyi, si le politique ne peut pas arrêter le progrès technique, il a le pouvoir et le devoir de l'orienter et d'en moduler la vitesse ainsi que de limiter l'emprise des mécanismes du marché de façon à rendre les effets du « mouvement » et du « contremouvement » socialement soutenables. En ce sens, pour Polanyi, les politiques menées jusqu'à la première guerre mondiale et après ont failli. Elles étaient insuffisantes pour restreindre les effets délétères des mécanismes de marché dans des économies ouvertes.

Revenons à ce début du XXI^o siècle tel que perçu par les auteurs de « Où va le monde ? Le marché ou la force ». Dans la troisième partie du livre, texte probablement rédigé à trois, les auteurs tentent de renouveler les fondements de la construction européenne dans le nouveau contexte. L'introduction est consacrée au constat amer que l'affaiblissement de l'Union qui a suivi le choc économique de la crise des subprimes ainsi que le choc politique de l'annexion de la Crimée par la Russie est avant tout de sa propre responsabilité : négligence d'avoir réalisé l'Union Monétaire sans anticiper⁶⁷ la nécessité d'instruments financiers et de régulations permettant de faire face à des crises bancaires, gestion macroéconomique calamiteuse de la crise financière, notamment pour les pays du sud, mise en concurrence au travers du marché intérieur des régimes fiscaux et sociaux comme si « à la pression concurrentielle exercée par la mondialisation, il fallait ajouter la pression des pays européens luttant les uns contre les autres »⁶⁸, procrastination dans la lutte contre la fraude, l'évasion et l'optimisation fiscale (finalement enclenchée à la suite des États-Unis et des alertes de la société civile et de la presse), procrastination dans la gestion plus collective des frontières de l'espace Schengen (finalement enclenchée par la crise migratoire) et incapacité d'organiser un processus délibératif à l'intérieur des institutions ainsi que de faire émerger « un espace public européen suffisamment alerte et animé ». Dans la crise, « les tensions constantes entre l'espace public national – historique, légitime – et l'espace public européen –jeune et à la légitimité contestée » empoisonnent le débat et « l'Europe glisse vers cette Europe des nations que les opposants à l'Europe communautaire appellent de leurs vœux, mais comment ne pas voir que cette Europe-là ne marche pas, que cette pente mène vers la non-Europe ? ». Il y a bien du Polanyi dans cette analyse. Le déséquilibre entre la puissance des mécanismes de marché et celles du pouvoir politique conduit à la désintégration et aux nationalismes. Mais, osons prendre la leçon de Polanyi jusqu'au bout : c'est la sacralisation même des mécanismes de marché, qui a fait obstacle à une coopération mutuellement bénéfique entre Etats et a entraîné le système né au XIX^o siècle vers les catastrophes du XX^o.

Les auteurs de « Où va le monde ? » s'attachent finalement à proposer un nouveau sens et à développer un nouveau narratif pour la construction européenne. Ils reconnaissent que le sens

⁶⁷ En fait ces problèmes avaient bien été diagnostiqués dès le départ mais on a considéré que ces évolutions de compétences se produiraient naturellement, car nécessaires, en sous-estimant gravement les résistances

⁶⁸ Un problème que les déréglementations fiscales, sociales et environnementales annoncées par Trump vont exacerber. Sur la concurrence fiscale et sociale en Europe, voir GRASPE, Juillet 2016, p. 28ss.

politique originel de la construction européenne s'estompe avec la réduction du risque de guerres intestines. Pour y pallier, ils assignent à l'Europe une mission civilisatrice de la « mondialisation ». L'Union Européenne, lorsqu'elle est unie, a suffisamment de poids et ses citoyens partagent suffisamment d'intérêts et de valeurs pour vouloir et pouvoir influencer la transformation du système international. Isolément aucun des Etats-membre ne sera en mesure de le faire, laissant ses citoyens à la merci de décisions prises ailleurs. Mais deux conditions doivent être remplies pour réussir ce pari : la première que « les Européens balaient devant leur porte et s'appliquent à eux-mêmes les principes fondateurs de leur modèle de gouvernance » : solidarité, définition d'un intérêt européen et partage de souverainetés sur un certain nombre de politiques ; la seconde que l'Union cesse d'être un acteur schizophrène qui ne parvient pas à surmonter l'interdit de la puissance politique, valorise la puissance économique et privilégie la norme au détriment de la force et des outils militaires. Dans le monde de 2017, « comment l'interdit de la force et l'illusion du doux commerce peuvent-ils résister à l'examen des faits ? ». L'Europe ne deviendra cependant pas la superpuissance militaire du siècle, pas plus qu'elle ne peut rester « une grande Suisse ».

Une identité politique, diplomatique, militaire, économique, renforcée, donc. Mais les auteurs soumettent au débat politique la question-clé : pour quoi faire : Défendre et consolider les intérêts et le leadership de l'« Occident démocratique » ? avec une différenciation européenne ou non ? ou, construire une gouvernance mondiale qui intègre les différents pôles de puissance dans un ensemble de règles et d'institutions collectives ? La question peut paraître dans un premier un peu théorique tant les rapports de force qui détermineront la réponse sont fluctuants. Au demeurant, l'Europe a-t-elle encore le choix au moment où elle est affaiblie en interne et qu'il faut constater l'émergence irréversible de la Chine, le retour de la Russie et l'instabilité des de la politique des États-Unis. Notons que la question n'en est pas moins cruciale car il n'est pas acquis que les lignes de fracture soient simples non seulement entre la gauche et la droite mais aussi, entre les pays du Sud et du Nord, de l'Est et de l'Ouest. Et, on aurait souhaité que les auteurs éclairent quelque peu ce choix, y compris parce que la réponse a des implications sur une politique au cœur de la construction européenne, la politique commerciale : faut-il poursuivre offensivement la course à la conclusion d'accords bilatéraux entamée en 2006 et dont l'objet premier reste la facilitation des échanges selon des normes aussi proches que possible des européennes ? ou faut-il revenir à un investissement plus prononcé dans des accord plurilatéraux ou multilatéraux dont la

finalité serait d'abord la régulation de la mondialisation dans les domaines les plus urgents, comme le changement climatique, quitte à faire le temps qu'il faudra sans les États-Unis ? Après la débâcle qui a failli enterrer le CETA, soulignons que la Commission aurait tort d'esquiver, comme elle l'a trop souvent fait, un vrai débat sur la finalité de la politique commerciale.

Les auteurs identifient deux préalables au ré-enchantement de l'Union, à sa capacité de « civiliser » la mondialisation : renforcer l'Union à l'intérieur par un « nouveau modèle de développement » et à l'extérieur par un remaniement profond de la politique étrangère et de sécurité.

Pour le remaniement profond de la politique étrangère, le livre contient une batterie de propositions concrètes intéressantes portant tant sur la lutte contre le terrorisme, la gestion des frontières et la défense européenne. Certes, pour les auteurs, la défense de l'Europe reste et restera une prérogative de l'OTAN car son autonomisation nécessiterait un investissement d'une ampleur inenvisageable. Mais il reste « tout le reste », c'est à dire la stabilisation la plus durable possible du voisinage immédiat, notamment en Afrique, qui nécessite de disposer d'une force de projection militaire crédible.

Malheureusement, il faut reconnaître que les propositions pour « le nouveau modèle de croissance » ne sont guère innovantes : pour l'économique, approfondir le marché des services et accroître les dépenses de recherche, surtout privées, et pour le social, individualiser les droits des travailleurs et investir dans l'éducation et la formation au niveau national et prendre quelques mesures emblématiques au niveau européen, comme viser, « à long terme » s'entend bien, une convergence des salaires minima, créer « une forme » de solidarité entre les régimes d'indemnisation du chômage ou relancer le dialogue social européen; pour l'environnement mieux utiliser le potentiel d'emplois que peut générer la transition écologique (climat, biodiversité). Après le soulignement de la précarité et de la perte de repères culturels que provoque l'économique tel qu'il va, après l'énumération des déficits profonds de l'« Union » économique et monétaire, on attendait une réorientation de la perspective plus révolutionnaire. En réalité, les auteurs restent prisonniers d'un dogme, certes commode car il permet d'exonérer le niveau européen de la responsabilité des conséquences sociales des décisions qui y sont prises. Ce dogme « c'est la conviction [...], que l'intervention européenne est justifiée pour produire des effets d'efficience et non pour redistribuer les fruits, tant la production est affaire d'économie d'échelle, de grande taille, et la redistribution affaire de sentiment de solidarité d'autant plus fort

que la taille de la communauté est réduite ». Dogme, parce que la seule prise en compte de l'impact sur l'efficience « économique » résulte d'un a priori que personne n'est obligé d'accepter. Pourquoi dans la défense de l'Europe négliger, voire ignorer, les coûts potentiels de la dislocation de tissus sociaux, l'érosion du capital humain et les pertes de repères sociaux et culturels mentionnés par ailleurs dans le livre et ne prendre en compte que les bénéfices économiques tout aussi potentiels ? Pourquoi également ignorer que la facilitation des échanges et du choix des lieux de production à l'intérieur même de l'Europe érode l'efficience des politiques fiscales, sociales et du droit du travail, et donc l'efficience de la production de bien public ? Dogme aussi, parce que faut-il aussi facilement renoncer à développer le sens d'une solidarité entre citoyens européens ?

Les gens ne votent en effet pas pour un « marché intérieur » et son efficience, comme le reconnaît d'ailleurs P. Lamy dans son essai introductif. Ils jugent si un nouveau régime politique dans son entièreté leur paraît capable de répondre à leurs aspirations personnelles en se fondant sur l'expérience subie. Si le jugement est gravement négatif, si la promesse d'une Union protectrice et sociale est durablement et brutalement déçue par la réalité, ils la rejettent et invoquent des solutions « nationalistes » ou « socialistes », au risque de se tromper de cible.

En 2005, l'économiste hongrois J. Kornai (Harvard) s'interrogeait sur la prévalence de la « déception » et de l'« amertume » dans les populations des pays d'Europe centrale et orientale qui ont connu après 1999 une « grande transformation » et venaient de rejoindre l'Europe. Selon les critères les plus communément admis, ces populations vivaient en effet dans un système politique et économique supérieur à bien des points de vue à ce qu'elles avaient connu auparavant⁶⁹. Il concluait : “I consider it both sensible and defensible to say that what has happened in this region can be simultaneously considered a success in terms of its global historical significance, and a failure in many important aspects because it caused pain, bitterness and disappointment for so many people.” Il rappelait logiquement l'exigence de séparer l'établissement des faits de leur évaluation. Il rappelait aussi l'importance pour les « conseillers » de multiplier les points de vue et les échelles de valeur qui seule leur permettra de proposer une appréciation informée et équilibrée des faits sociaux. Il soulignait en effet combien les économistes engagés dans la vie de la cité ont tort de considérer comme acquis le fait que tous

⁶⁹ János Kornai, 2005, The great transformation of central and eastern Europe: success and disappointment, Presidential address at the 14th World Congress of the International Economic Association, en français, 2006, Revue d'études comparatives Est-Ouest (37,1), P.13-61

partagent les valeurs axiomatiques communément admises dans leur corporation : efficacité, compétitivité, croissance, éventuellement une répartition équitable du revenu.

Il est largement admis que les Européens font face à une révolution technologique de grande ampleur qui « nécessiterait » une flexibilité et une mobilité accrues de chacun. La perspective de devoir changer plusieurs fois d'activité et d'emploi au cours de sa vie peut être source de jouissance pour qui possède le capital relationnel, cognitif et financier nécessaire pour en absorber les coûts. Il n'est pas certain que la simple promesse d'une Europe plus efficiente et l'attribution de droits individuels renforcés soit suffisante pour faire accepter par ceux qui ne disposent pas d'un tel capital une remise en cause récurrente de la source de revenus et du cadre social et culturel de la vie quotidienne. Il est indispensable que les femmes et hommes politiques agissent au niveau européen ou national et s'appliquent à ré-encastre en Europe le social et l'économique, la solidarité et la concurrence, les droits collectifs et les droits individuels, la stabilité et l'efficacité, la coopération et le marché. Ils peuvent avancer dans cette voie que ce soit en renforçant la solidarité interétatique et en faisant revivre l'utopie d'une solidarité interpersonnelle en Europe, et en réglementant de façon ordonnée, mais sans tabous, les conditions des quatre libertés de circulation et du droit d'établissement dès que cette solidarité fait défaut. Si ils n'y réussissent pas, il probable que l'Europe loin de contribuer à la civilisation de la « mondialisation » fera de ses citoyens les victimes de sa propre « dé-civilisation ».

Education

Lycée français international d'Anvers



Lundi 4 septembre : comme partout en France, les élèves du Lycée international français d'Anvers (LFIA) ont fait leur rentrée. Ils viennent non seulement d'Anvers et de ses environs, mais aussi de Bruxelles. En effet, le lycée se trouve à 35 minutes en train depuis la Gare Centrale de Bruxelles avec des connexions très fréquentes. Aussi, le LFIA représente une réelle alternative pour les familles qui recherchent un enseignement international, notamment par rapport au Lycée français Jean Monnet situé à Uccle où les listes d'attente sont fort longues. Bien entendu, la scolarité française est reconnue par le ministère de l'Education nationale.

De petite taille en comparaison avec l'établissement bruxellois, le LFIA accueille environ 150 élèves, de la maternelle à la terminale, ce qui permet de constituer des classes avec des effectifs limités. En particulier dans les classes du secondaire, les élèves bénéficient d'un suivi très attentif et personnalisé, la qualité de l'enseignement est exceptionnelle. Les élèves y apprennent très tôt la responsabilisation et l'autonomie. Impossible de ne pas être concentré pendant les cours ou de passer du temps à bavarder, aucun problème de discipline!

Autre avantage : les parcours bilingues conçus dans l'objectif de pouvoir choisir entre une poursuite d'études secondaires soit dans le système français, soit dans un système néerlandophone ou anglophone. Cette année, de la maternelle jusqu'à la fin du collège, les élèves bénéficient d'une scolarité bilingue français-anglais ou français-néerlandais. Des passerelles administratives permettent également la reconnaissance de la scolarité avec le système éducatif belge francophone.

Les bâtiments, situés rue Lamorinière, au sud d'Anvers, sont très spacieux. Les élèves disposent de toutes les installations nécessaires et, pour cette rentrée 2017/2018, ils ont été accueillis dans une nouvelle cour de récréation splendide avec un jardin secret, des puits de lumière, des chemins entre monticules et même un toboggan! Les ados ont droit, quant à eux, à un foyer.

De nombreuses activités viennent ponctuer l'année scolaire : en avril dernier, les élèves du collège et du lycée ont participé au jeu des 1000 € de France Inter, ils ont également pu prendre part à des sorties culturelles et à un voyage scolaire en Andalousie au mois de mai.

Peu de collègues à Bruxelles connaissent cet établissement qui présente des atouts réels. Le temps de transport depuis Bruxelles n'est pas forcément plus long que pour rejoindre les établissements scolaires situés à Uccle et, surtout, les enfants sont vraiment accompagnés et encadrés dans leur parcours scolaire. Les relations avec les professeurs et l'encadrement sont personnalisées, ce qui est un vrai gage de qualité. Les élèves peuvent d'ailleurs suivre des parcours spécifiques du style sport-études et il arrive aussi que des enfants rejoignent le LFIA en cours d'année et l'intégration se pose sans difficulté.

Pour tout renseignement, vous pouvez joindre Mme Poysat, assistante de direction :

Téléphone : +32 3 239 18 89

Adresse : Lamorinièrestraat 168/A, 2018 Antwerpen

Mail : lfanvers@gmail.com

<http://www.lfanvers.be>

En tant que parent d'élève (ma fille a intégré le LFIA en 2012 et est actuellement en Terminale), vous pouvez également me contacter (blandine.pellistrandi@ec.europa.eu, tel. 77742)

En souhaitant une bonne rentrée à tous les parents!

Culture

Carmen : Bizet entre Bougival, Aix-en-Provence, Madrid et Bruxelles. Actualités européennes

Une fois de plus, la célèbre *Carmen* de Bizet est à la une de l'actualité culturelle européenne. Certes, c'est une œuvre mondialement connue et en parler une fois de plus pourrait paraître redondant, mais en cette fin d'été, la dimension européenne et le lien avec Bruxelles sont à souligner.

Le compositeur de l'opéra le plus représenté au monde, Georges Bizet eut malheureusement une vie fort brève et ne connut pas de son vivant l'immense succès que remportera sa dernière œuvre bien après sa mort. Alors qu'il s'était installé dans une villa en bord de Seine, à Bougival, ville des impressionnistes, il avait l'habitude de se baigner dans le fleuve quand bien mal lui en prit. Fragile de la gorge, il prend froid et meurt à 37 ans, dans la nuit du 2 au 3 juin 1875, des suites d'une pneumonie. Or, c'est dans cette maison qu'il avait composé *Carmen*, son dernier opéra, qui sera extrêmement mal accueilli par la critique et le public, un échec qui plongea le musicien dans la dépression.

Cette villa, située au 5 rue Yvan Tourgueniev, où les pièces anciennes ont été conservées, notamment la chambre et le cabinet de travail de Bizet, fait actuellement l'objet d'une souscription publique pour son rachat et sa transformation en résidence d'artistes, un projet de dimension européenne. En effet, la ville de Bougival avec le réseau européen dédié à la défense du patrimoine naturel et culturel, Europa Nostra, des fondations artistiques et le soutien de Placido Domingo et de Teresa Berganza, deux interprètes mythiques de Don José et du rôle-titre de l'opéra, se sont lancés dans la réalisation d'une cité de la musique. Plusieurs bâtiments d'un grand intérêt artistique situés sur la commune de Bougival font partie de ce projet : la datcha d'Yvan Tourgueniev, la villa de la cantatrice du XIXème siècle Pauline Viardot et la maison de Georges Bizet. Déjà le Centre européen de la Musique consacré aux œuvres de la seconde moitié du XVIIIème siècle au début du XXème propose de nombreuses activités, notamment des master classes et un festival de musique.

On citera rapidement la deuxième actualité de Carmen cet été : la nouvelle production du festival d'Aix-en-Provence avec la mise en scène de Dmitri Tcherniakov, qui fait de Don José le personnage principal et propose une relecture radicale de l'œuvre. Ainsi un couple débarque dans un centre thérapeutique. L'homme n'a plus goût à rien, « la vie l'ennuie ». S'il est là, c'est pour faire plaisir à sa femme, qui s'inquiète pour lui. Une thérapie expérimentale, pratiquée sous forme de jeu de rôle, doit l'aider à récupérer émotions et pulsions. Sujet proposé : l'histoire de Carmen, « la solution la plus adaptée à (ses) difficultés ! Apparemment la majorité du public est sortie comblée de cette production qui se situe dans un cadre contemporain, mais elle aura aussi laissé perplexe une minorité. Là encore, la dimension internationale et intemporelle de l'œuvre n'aura échappé à personne.

A Madrid, c'est une nouvelle production chorégraphique qui nous rappelle les liens avec Bruxelles et qui constitue le troisième volet de cette actualité. Tout le monde se souvient de Maurice Béjart (1927-2007), célèbre chorégraphe français qui créa en 1960 à Bruxelles le Ballet du XXème siècle. Un de ses danseurs fétiches était Victor Ullate, technicien hors pair. D'origine espagnole, il avait rejoint Béjart en 1965, il interpréta ses nombreux ballets et créa en particulier le rôle d'Auguste dans *Nijinski clown de Dieu* et le propre rôle autobiographique de Béjart dans *Gaîté parisienne* (1978). Après sa carrière de danseur, Victor Ullate est reparti

en Espagne où il crée sa propre compagnie à Madrid et un centre d'enseignement d'où sont sortis des danseurs parmi les plus connus dans le monde (Tamara Rojo qui dirige aujourd'hui l'English national Ballet et Lucia Lacarra, Etoile à Berlin et à Munich, pour n'en citer que deux).

L'influence de Béjart et les années passées à ses côtés se notent tant dans la créativité que l'esthétique de Victor Ullate. Sa version de *Carmen* est un sublime moment de danse : la plastique des danseurs et la beauté des mouvements sont sublimées par une chorégraphie riche et exigeante et servies par des danseurs exceptionnels. Le chorégraphe a choisi de faire une Carmen du XXI^e siècle, présentant une vision actualisée du mythe de la femme fatale. L'accompagnement musical fort réussi est composé à la fois d'extraits de l'opéra et de thèmes musicaux plus contemporains que l'on doit à Jose Vinader et Olga Santos.

La compagnie a déjà eu l'occasion de présenter cette nouvelle Carmen en France, à Vichy et, après les représentations en septembre au théâtre Canal à Madrid, le spectacle sera donné en tournée à travers toute l'Espagne. Une bonne occasion de voyage!

Cours Florent à Bruxelles : art dramatique pour ados (13-17 ans)

Dans le domaine du théâtre et du cinéma, vous connaissez certainement de nom du Cours Florent : la célèbre institution parisienne a formé des dizaines de comédiens et d'acteurs dont la renommée a largement franchi les frontières. Crée en 1967 par le comédien François Florent, le Cours est vite devenu le lieu de prédilection pour la préparation au concours d'entrée du Conservatoire national d'art dramatique.

Il y a quatre ans, un nouveau campus a été ouvert hors de l'hexagone : il s'agit de Bruxelles. L'école de théâtre s'est installée au **5 rue Charles Demeer (1020 Bruxelles, métro Pannenhuis)**.

Outre une formation professionnelle d'acteur en trois ans accessible aux plus de 18 ans, l'école propose des cours et stages de théâtre spécialement dédiés aux 13-17 ans pour que les adolescents découvrent l'art dramatique durant l'année scolaire (mercredi après-midi) et les congés.

Il reste encore quelques places disponibles pour les ados pour le cours du mercredi.

Pour toute information, vous pouvez consultez le site du Cours Florent à Bruxelles:

<https://www.coursflorent.fr/jeunesse-ados-bruxelles>

et contacter le directeur du campus : Julien LANQUETIN

Adresse mail : julien.lanquetin@coursflorent.fr

In memoriam

In Memoriam Catherine de Vallois par Anne Serizier et Fabrice Andreone

Nous sommes nombreux à avoir croisé Catherine de Vallois à Bruxelles que ce soit dans ses activités de lobbyiste au début de sa carrière, puis de professionnelle des relations publiques ou comme représentante des français de l'étranger, et du Benelux en particulier, cause pour laquelle elle s'est engagée avec fougue et détermination. Ces deux qualités faisaient d'elle une combattante hors pair, et si son franc-parler dénotait parfois dans les couloirs feutrés des ambassades, nous aimions justement sa franchise et son rejet de toute langue de bois. Catherine œuvrait inlassablement pour la cause européenne et pour le dialogue entre tous les acteurs, petits et grands, de cette cause et, dans ces temps d'euroscepticisme, sa conviction et son énergie nous manqueront. Ses amis regretteront sa vivacité d'esprit, son humour et sa causticité qui sont les piments de la vie.

Nous transmettons nos plus sincères condoléances à son époux, Quentin Dickinson, et à ses fils, Jérôme et Richard.

In Memoriam Jean-Jacques Rateau par François Ziegler

"C'est tout de même terrible d'avoir un mari si bavard". C'est par cette formule digne du théâtre de boulevard que Mme Rateau nous présentait son mari. Il faut dire que du souffle, Jean Jacques en a eu toute sa vie. Pour défendre ses convictions politiques et personnelles, pour défendre les intérêts des Français de l'étranger, pour défendre la langue française. Ses multiples fonctions en témoignaient: Conseiller élu des Français de Belgique, Président de la Fédération des Français de l'Etranger des radicaux de gauche, il avait été aussi Chef de cabinet de Michel Crépeau, Président du MRG, pendant la campagne présidentielle de 1981.

Du souffle, Jean-Jacques en avait aussi eu besoin pour travailler au Niger et en Algérie en tant que jeune ingénieur Agro, pour avoir accroché le seul drapeau rouge à Versailles lors du passage de Khrouchtchev en avril 60, pour avoir manifesté contre l'OAS ou pour s'opposer à la construction d'une centrale nucléaire à la pointe du Raz. Sa voix avait aussi porté pour défendre les intérêts de son parti le MRG, face au PS. Ces dernières années il s'était levé pour mener un combat qu'il qualifiait de civilisationnel au risque de ses amitiés politiques. Jean-Jacques avait également mené une carrière féconde au sein de la Commission où il fut notamment en charge du délicat dossier de la vache folle, en tant que Directeur à la DG AGRI. Il était décoré de la Légion d'Honneur

Désormais, la voix de Jean-Jacques ne se fera plus entendre au sein des discussions de l'AFFCE. Elle nous manquera! Comme le démontre son parcours, Jean-Jacques était toujours là où nous ne l'attendions pas... pour apporter la contradiction avec beaucoup de pédagogie. Loin des étiquettes politiques, il était toujours porteur d'une parole originale mais soucieuse de l'intérêt général et de la défense de ses compatriotes. Avant tout, Jean-Jacques était un homme libre. Il est décédé un 18 Juin. Certains n'y verront qu'une simple coïncidence.

Devenez membre de l'AFFCE

L'AFFCE vit grâce aux cotisations de ses membres et organise différentes activités grâce à de telles cotisations.

Si vous souhaitez soutenir nos activités, n'hésitez pas à devenir membre! Il suffit de faire un virement annuel de 30 € sur le compte de l'association, avec les coordonnées suivantes:

- Virement international/européen - IBAN : BE63 0016 9455 2008- BIC si nécessaire : GEBABEBB**
- Virement belge: compte 001-6945520-08**
- Paiement Paypal sur le site: <http://www.affce.eu>**

En vous remerciant pour votre confiance et votre soutien!

Comité éditorial

Rédacteur en chef: Fabrice Andreone;

Coordination: Anne Serizier;

La Vie des institutions: Fabrice Andreone, Blandine Pellistrandi (Commission); Armel Prieur (Conseil); Benoît Lefort, Jérémie Requis (Parlement);

Chronique "Bruxelles insolite, Bonnes adresses": Armel Prieur, Anne Serizier;

Vie pratique "Trucs et astuces pour expatriés" : Tous.

Le coin des lecteurs: Anne Serizier.